



Consumer and  
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation  
et Corporations Canada

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-2184

**MAR 15 1990**

**NOTICE OF APPROVAL**

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Blending Type Motor Fuel Dispensers

**APPLICANT / REQUÉRANT:**

Bennett Pump Canada Ltd.  
8 Finley Road  
Brampton, Ontario  
L6T 1A9

**MODEL(S) / MODÈLE(S):**

8033LB, 8033RB, 8036B

**NOTE:** This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

**AVIS D'APPROBATION**

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Distributeurs d'essence de type mélangeur

**MANUFACTURER / FABRICANT:**

Bennett Pump Co.  
Muskegon, Michigan  
USA

**RATING / CLASSEMENT:**

13 TO/à 60 LPM  
OR/ou  
20 TO/à 90 LPM

**REMARQUE:** Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

**Canada**

CCA-873 (4-82)

**SUMMARY DESCRIPTION:**

These dispensers are multigrade blending type gasoline dispensers that can deliver one blend and two base grades of gasoline.

These dispensers resemble the Bennett "Multi-PRO 8000" series as described in Notice of Approval S.WA-2093. These dispensers use the same liquid handling components as the 8000 series, with the addition of a blend valve.

**Model Number Description:**

- 8033LB; 2 base grades, 1 blended grade, 3 hoses, remote pumps and single sided (left) electronic register.
- 8033RB; 2 base grades, 1 blended grade, 3 hoses, remote pumps and single sided (right) electronic register.
- 8036B; 2 base grades, 1 blended grade, 6 hoses, remote pumps and double sided electronic register.

These dispensers use the model N-4868 electronic computing register that is also common to the Bennett series 8000 dispensers.

The main features of the registers are as follows:

- Microprocessor-based circuitry;
- Liquid crystal displays;
- 3 channel optical pulsers; and
- Key-operated manager mode to change unit prices, display totals, diagnostic testing, etc.

Each grade and blend has a display to show its unit price.

**DESCRIPTION SOMMAIRE:**

Il s'agit de distributeurs d'essence de type mélangeur de qualités qui peuvent livrer un mélange et deux qualités de base d'essence.

Ces distributeurs ressemblent aux distributeurs Bennett de la série "Multi-PRO 8000" faisant l'objet de l'avis d'approbation S.WA-2093. Ils utilisent les mêmes éléments de manipulation des liquides que les distributeurs de la série 8000 sauf qu'ils sont équipés en plus d'un robinet mélangeur.

**Description du numéro de modèle:**

- 8033LB; 2 qualités de base, 1 qualité mélangée, 3 tuyaux, des pompes installées à distance et un enregistreur électronique sur un seul côté (gauche).
- 8033RB; 2 qualités de base, 1 qualité mélangée, 3 tuyaux, des pompes installées à distance et un enregistreur électronique d'un seul côté (droit).
- 8036B; 2 qualités de base, 1 qualité mélangée, 6 tuyaux, des pompes installées à distance et un enregistreur électronique des deux côtés.

Ces distributeurs utilisent l'enregistreur de calcul électronique, modèle N-4868, qui est également employé sur les distributeurs Bennett de la série 8000.

Les principales caractéristiques des enregistreurs sont:

- Circuits pilotés par microprocesseur;
- Dispositif d'affichage à cristaux liquides;
- Générateurs d'impulsions optiques à 3 canaux; et
- Mode de gestion à clé permettant de changer les prix unitaires, les totaux affichés, le test de diagnostic, etc.

Le prix unitaire de chaque qualité et de chaque mélange est indiqué dans un dispositif d'affichage.

**SUMMARY DESCRIPTION: Cont'd**

The suffix "W" when added to the model designation indicates the use of the model N-6065 display board and the model N-6132 price per volume display board with the model N-4868 electronic register.

The following options are also available with the register:

- Preset Option (money only);
- Cash/Credit Option; and
- Preset and Cash/Credit Option.

The N-4868 uses switches to perform the manager mode functions.

The blending ratio is controlled by two fixed orifice plates, one in each product line. An equalizing valve maintains the same supply pressure to each orifice. The outlets of the orifices are piped to a tee and are always at the same pressure. There is a check valve downstream of each orifice that keeps the meter under pressure and full of product between deliveries.

The remote submersible pumps used are of a design that do not pump air or vapour entrained at the pump suction.

These dispensers can be used in conjunction with a compatible console for self-serve operation.

**DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite**

Le suffixe "W" ajouté à la désignation du modèle signifie que le tableau d'affichage, modèle N-6065, et que le tableau d'affichage du prix par volume, modèle N-6132, sont utilisés avec l'enregistreur électronique N-4868.

Les options suivantes sont également disponibles avec l'enregistreur:

- Option de prédétermination (comptant seulement);
- Option comptant/crédit; et
- Option prédétermination et comptant/crédit.

L'enregistreur N-4868 utilise des commutateurs pour exécuter les fonctions en mode de gestion.

Le rapport de mélange est contrôlé par deux plaques à orifice, une placée de chaque côté de la canalisation du produit. Une valve d'équilibre assure une pression d'alimentation uniforme à chaque orifice. Ces orifices sont reliés à un raccord en T par une tuyauterie et présentent toujours la même pression. Un clapet anti-retour est prévu en aval de chaque orifice qui maintient le compteur sous pression et plein de produit entre les livraisons.

Les pompes submersibles à distance utilisées sont du type à ne pas entraîner d'air ni de vapeur à l'aspiration.

Ces distributeurs peuvent être utilisés de concert avec un pupitre compatible pour un fonctionnement en libre-service.

## APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.



W.R. Virtue

Chief,  
Legal Metrology Laboratories

## APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.

MAR 15 1990

Date

Chef,  
Laboratoires de la Métrologie légale